



BO LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Bulletin officiel n°31 du 1er septembre 2016

Sommaire

Enseignements secondaire et supérieur

Brevet d'études professionnelles

Spécialité « opérateur en appareillage orthopédique » : création et modalités de délivrance
arrêté du 22-6-2016 - J.O. du 16-7-2016 (NOR : MENE1617411A)

Classes préparatoires

Classes préparatoires spécifiques de la filière PSI remplaçant les classes de la filière MT : abrogation
arrêté du 30-6-2016 - J.O. du 20-7-2016 (NOR : MENS1614383A)

Enseignements primaire et secondaire

Bourses de lycée

Bourses nationales de lycée - années scolaires 2016-2017 et 2017-2018 : modification
arrêté du 21-7-2016 - J.O. du 3-8-2016 (NOR : MENE1619806A)

Bourses

Bourses au mérite
circulaire n° 2016-131 du 26-8-2016 (NOR : MENE1623577C)

Personnels

Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur : modification
arrêté du 13-5-2016 (NOR : MENA1600524A)

Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des adjoints techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur : modification
arrêté du 13-5-2016 (NOR : MENA1600525A)

Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur : modification
arrêté du 3-6-2016 (NOR : MENA1600526A)

Liste d'aptitude

Accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale au titre de l'année 2016
arrêté du 20-7-2016 (NOR : MENH1600577A)

Titularisation

Inspecteurs de l'éducation nationale stagiaires
arrêté du 25-7-2016 (NOR : MENH1600579A)

Formation continue des enseignants

Circulaire relative aux modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés - année scolaire 2016-2017
circulaire n° 2016-119 du 25-8-2016 (NOR : MENE1621155C)

Formation continue

Programme d'études en Allemagne (PEA) pour professeurs d'histoire et géographie titulaires
avis (NOR : MENC1600580V)

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel de l'éducation nationale : modification
arrêté du 25-7-2016 (NOR : MENH1600576A)

Nominations

Présidente et vice-présidente du jury du concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux au titre de la session 2017
arrêté du 27-7-2016 (NOR : MENH1600584A)

Nominations

Président et vice-président du jury du concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale au titre de la session 2017
arrêté du 27-7-2016 (NOR : MENH1600587A)

Nominations

Président et vice-présidents des jurys des concours de recrutement des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministère de l'éducation nationale au titre de la session 2017
arrêté du 27-7-2016 (NOR : MENH1600592A)

Enseignements secondaire et supérieur

Brevet d'études professionnelles

Spécialité « opérateur en appareillage orthopédique » : création et modalités de délivrance

NOR : MENE1617411A

arrêté du 22-6-2016 - J.O. du 16-7-2016

MENESR - DGESCO A2-3

Vu code de l'éducation, notamment articles D. 337-26 à D. 337-50-1 ; arrêté du 29-7-1992 modifié ; arrêté du 26-4-1995 modifié ; arrêté du 20-11-2000 ; arrêté du 9-7-2009 ; arrêté du 20-7-2009 ; avis de la commission professionnelle consultative « secteur sanitaire et social, médico-social » du 10-3-2016

Article 1 - Il est créé la spécialité « opérateur en appareillage orthopédique » de brevet d'études professionnelles dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Article 2 - Les référentiels d'activités professionnelles et de certification de la spécialité « opérateur en appareillage orthopédique » de brevet d'études professionnelles figurent respectivement en annexe la et annexe lb au présent arrêté.

Article 3 - L'examen de la spécialité « opérateur en appareillage orthopédique » de brevet d'études professionnelles comporte cinq unités obligatoires. Les unités constitutives figurent en annexe lla, le règlement d'examen figure en annexe llb et la définition des épreuves figure en annexe llc du présent arrêté.

Article 4 - Pour se voir délivrer la spécialité « opérateur en appareillage orthopédique » de brevet d'études professionnelles par la voie de l'examen prévu aux articles D. 337-30 à D.337-37 du code de l'éducation, le candidat doit obtenir une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités. L'absence à une épreuve est éliminatoire. Toutefois, dûment justifiée, cette absence donne lieu à l'attribution de la note zéro. Tout candidat ajourné conserve pendant cinq ans les notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux épreuves, à compter de leur date d'obtention.

Article 5 - La première session d'examen de la spécialité « opérateur en appareillage orthopédique » de brevet d'études professionnelles, organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2018.

Article 6 - La directrice générale de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 22 juin 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Nota. - L'intégralité du diplôme est diffusée en ligne à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/diplomes-professionnels>.

Annexe II b

Règlement d'examen

Brevet d'études professionnelles	Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage	Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage	Durée de l'épreuve ponctuelle

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Mode	non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats individuels	
EP1 : Analyse d'une situation professionnelle	UP1	4	CCF	CCF	Ponctuel écrit	2 h
EP2 : Techniques professionnelles	UP2	9 (1)	CCF	CCF	Ponctuel pratique et oral	Maximum 6 h (+1 h PSE)
EG1 : Français, histoire, géographie, enseignement moral et civique	UG1	6	Ponctuel écrit	CCF	Ponctuel écrit	3 h
EG2 : Mathématiques et sciences physiques et chimiques	UG2	4	CCF	CCF	Ponctuel écrit	2 h
EG3 : Épreuve d'éducation physique et sportive	UG3	2	CCF	CCF	Ponctuel	

CCF : contrôle en cours de formation.

(1) dont coefficient 1 pour la Prévention, santé, environnement (PSE)

Annexe II c

Définition des épreuves

EP1 - Analyse d'une situation professionnelle - UP1 - Coefficient : 4

▪ Les objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet de vérifier les connaissances scientifiques et technologiques ainsi que l'aptitude à les mobiliser dans l'analyse d'une situation professionnelle.

▪ Les compétences suivantes sont évaluées

C11 : Rechercher et sélectionner des informations

C111- Sélectionner des informations

C22 : Analyser les risques liés à l'activité

C221 - Identifier et évaluer les risques, les nuisances sur l'environnement et la santé

C222 - Proposer les mesures de prévention

C31 : Organiser les opérations de fabrication

C311 - Gérer l'approvisionnement

C33 : Mettre en œuvre des opérations de contrôle de qualité

C331- Appliquer des méthodes de contrôle de qualité adaptées à la situation

C42 : Réaliser les opérations de maintenance préventive et corrective

C422 - Diagnostiquer les dysfonctionnements et y remédier

C51. Communiquer au sein de l'entreprise

C 511 Adopter une posture professionnelle

C 513 Rendre compte à sa hiérarchie

C 514 Rédiger ou renseigner des documents professionnels

L'épreuve s'appuie sur l'ensemble des savoirs associés S1, S2 et S3 nécessaires à l'analyse de la situation professionnelle et plus particulièrement :

- S1-1 : Secteurs professionnels d'intervention.
- S1-2 : Communication professionnelle.
- S1-3 : Contrôle de la qualité.
- S1-4 : Santé et sécurité au travail.

- S2-1 : Hygiène et connaissances médicales appliquées.
- S2-2 : Savoirs technologiques appliqués.
- S3-2 : Technologies appliquées aux opérations de maintenance.

▪ Les critères d'évaluation

L'évaluation des compétences et des savoirs associés de l'épreuve se fait, respectivement, en tenant compte des critères, indicateurs d'évaluation et limites de connaissances du référentiel de certification.

▪ Le mode d'évaluation

A - Contrôle ponctuel - Évaluation écrite - Durée : 2 heures

L'épreuve prend appui sur l'analyse d'une situation professionnelle choisie parmi les secteurs de la podo-orthèse ou de l'orthoprothèse. Le sujet comportera la description de la situation professionnelle, accompagnée d'un dossier technique. Les questions permettent de mobiliser les savoirs associés correspondants afin d'expliquer et de justifier les choix technologiques.

Le dossier technique, de 5 pages maximum, comporte :

- des éléments relatifs à l'environnement professionnel ;
- des éléments liés à l'organisation de l'activité ;
- le dossier de fabrication ou des extraits ;
- des documents techniques : fiches techniques, notices techniques...

B - Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation écrite organisée en établissement de formation sous la responsabilité des professeurs chargés des enseignements professionnels et technologiques. Les modalités de la situation d'évaluation sont identiques à celles de l'épreuve ponctuelle. Elle est organisée au cours de l'année de la classe de première de baccalauréat professionnel.

EP2 - Techniques professionnelles - UP2 - Coefficient : 9 (dont 1 pour PSE)

▪ Les objectifs de l'épreuve

Cette épreuve permet d'évaluer des compétences mises en œuvre lors de la fabrication totale ou partielle d'appareillage.

▪ Les compétences évaluées

C33 : Mettre en œuvre des opérations de contrôle de qualité.

C332 - Appliquer les règles de traçabilité.

C41 : Préparer et maintenir en état les postes de travail.

C411 - Choisir et vérifier l'outillage au regard du dossier de fabrication.

C412 - Identifier et préparer les matériaux, les pièces détachées.

C413 - Remettre en état les postes de travail après la réalisation.

C42 : Réaliser les opérations de maintenance préventive et corrective

C421 - Effectuer l'entretien régulier du parc machines, de l'outillage et des équipements.

Secteur orthoprothèse

C43 : Réaliser les différentes opérations de fabrication ou de réparation d'appareillages

C431 Participer à la fabrication des éléments sur mesure de l'appareillage

C432 Réaliser les assemblages sur mesure d'orthèse ou de prothèse

C433 Préparer l'appareillage en vue de l'essayage

C434 Respecter les consignes d'hygiène et de sécurité

C44 : Corriger, rectifier un appareillage après essayage.

C441 Effectuer les modifications préconisées après essayage

C442 Réaliser les finitions de l'appareillage en vue de la livraison

Secteur podo-orthèse

C43 : Réaliser les différentes opérations de fabrication ou de réparation d'appareillages.

C431 Participer à la fabrication des formes et des positifs sur mesure

C432 Préparer les orthèses sur mesure en vue de leur réalisation et de leur rectification

C433 Préparer et réaliser la maquette d'essayage

C434 Réaliser et rectifier le patronnage des renforts

C435 Fabriquer les appareillages

- C436 Réparer un ou plusieurs éléments d'un appareillage
 - C437 Respecter les consignes d'hygiène et de sécurité
 - C44 : Corriger, rectifier un appareillage après essayage.
 - C441 Effectuer les modifications préconisées après essayage
 - C442 Réaliser les finitions de l'appareillage en vue de la livraison
- L'épreuve s'appuie sur l'ensemble des savoirs associés S1, S2 et S3 nécessaires à l'analyse de la situation professionnelle et plus particulièrement :
- S3-1 : Technologies appliquées aux procédés de réalisation.
 - S3-3 : Gestion des déchets.

▪ Les critères d'évaluation

L'évaluation des compétences et des savoirs associés de l'épreuve se fait, respectivement, en tenant compte des critères, indicateurs d'évaluation et limites de connaissances du référentiel de certification.

▪ Les modes d'évaluation

A - Contrôle ponctuel - Évaluation pratique - durée : maximum 6 h

Elle a lieu en atelier spécialisé de l'orthoprothèse ou de la podologie.

Pour le secteur de l'orthoprothèse, le candidat doit réaliser tout ou partie d'un appareillage, à partir d'une situation professionnelle donnée et d'un dossier technique qui précise l'état d'avancement de la fabrication de l'appareillage. Pour le secteur de la podologie, le candidat doit réaliser tout ou partie d'un appareillage, à partir d'une situation professionnelle donnée et d'un dossier technique qui précise l'état d'avancement de la fabrication de l'appareillage. La commission d'évaluation est constituée de deux membres, un professeur de la spécialité et un professionnel dans toute la mesure du possible ou deux professeurs de la spécialité le cas échéant.

B - Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur une situation d'évaluation organisée dans le cadre des activités habituelles, selon les mêmes modalités que l'épreuve ponctuelle et avec le même niveau d'exigence. Elle donne lieu à une proposition de note.

Cette situation d'évaluation est organisée au cours de l'année de classe de première de baccalauréat professionnel, par les professeurs responsables des enseignements professionnels. La commission d'évaluation est constituée de deux membres, un professeur de la spécialité et, dans toute la mesure du possible, un professionnel ou deux professeurs de la spécialité le cas échéant.

Les fiches d'évaluation sont tenues à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de la situation d'évaluation, organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

Prévention - santé - environnement - Coefficient : 1

L'épreuve de prévention-santé-environnement est définie par l'arrêté du 8 juillet 2009 modifié fixant les modalités d'évaluation de l'enseignement général du brevet d'études professionnelles.

Épreuve EG1 - Français, histoire - géographie et enseignement moral et civique - Coefficient : 6 - UG1

L'épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique est définie par l'arrêté du 8 juillet 2009 modifié relatif aux modalités d'évaluation de l'enseignement général du brevet d'études professionnelles.

Épreuve EG2 - Mathématiques et sciences physiques et chimiques - Coefficient : 4 - UG2

L'épreuve de mathématiques et sciences physiques et chimiques est définie par l'arrêté du 8 juillet 2009 modifié fixant les modalités d'évaluation de l'enseignement général du brevet d'études professionnelles.

Épreuve EG3 - Éducation physique et sportive - Coefficient : 2 - UG3

L'épreuve d'éducation physique et sportive est définie par l'arrêté du 15 juillet 2009 modifié relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

Enseignements secondaire et supérieur

Classes préparatoires

Classes préparatoires spécifiques de la filière PSI remplaçant les classes de la filière MT : abrogation

NOR : MENS1614383A

arrêté du 30-6-2016 - J.O. du 20-7-2016

MENESR - DGESIP A1-2

Vu code de l'éducation ; décret n°94-1015 du 23-11-1994 modifié, notamment article 11 ; arrêté du 10-2-1995 modifié ;
arrêté du 3-7-1995 ; arrêté du 20-6-1996 ; avis du CSE du 19-5-2016 ; avis du Cneser du 23-5-2016

Article 1 - L'arrêté du 20 août 1997 relatif aux classes préparatoires spécifiques de la filière physique et sciences de l'ingénieur (PSI) remplaçant les classes de la filière mathématiques et technologie (MT) est abrogé.

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement scolaire et la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 30 juin 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Simone Bonnafous

Enseignements primaire et secondaire

Bourses de lycée

Bourses nationales de lycée - années scolaires 2016-2017 et 2017-2018 : modification

NOR : MENE1619806A

arrêté du 21-7-2016 - J.O. du 3-8-2016

MENESR - DGESCO B1-3

Vu code de l'éducation, livre V - titre III, notamment articles D. 531-22, D. 531-27, D. 531-29 et D. 531-40 ; article 28 du décret n° 2016-328 du 16-3-2016 ; arrêté du 22-3-2016

Article 1 - Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2016 susvisé sont remplacés par :

« Art. 2. - Le montant annuel de la part de bourse de lycée est fixé à 49,86 € à compter de l'année scolaire 2016-2017. »

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement scolaire et le directeur des affaires financières au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 21 juillet 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Le secrétaire d'État chargé du budget
Pour le secrétaire d'État
et par délégation,
Par empêchement du directeur du budget,
Le sous-directeur,
Arnaud Jullian

Enseignements primaire et secondaire

Bourses

Bourses au mérite

NOR : MENE1623577C

circulaire n° 2016-131 du 26-8-2016

MENESR - DGESCO B1-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Références : code de l'éducation, articles D. 531-37 à D. 531-41 ; décret n° 2016-328 du 16-3-2016, article 28 ; arrêtés du 22-3-2016

Le dispositif des bourses au mérite, complément à la bourse nationale d'études du second degré de lycée, a pour objectif de favoriser la poursuite d'études jusqu'au baccalauréat pour des élèves sortant de la classe de 3e qui, en raison de difficultés sociales avérées, pourraient abandonner leur scolarité avant l'obtention du diplôme.

La présente circulaire a pour objet de détailler les modalités d'application de ce dispositif et de préciser les conditions de sa mise en œuvre, modifiées par le décret n°2016-328 du 16 mars 2016 relatif à la rénovation des bourses nationales à compter de la rentrée scolaire 2016-2017.

La circulaire n° 2013-141 du 19 septembre 2013 est abrogée.

I - Conditions d'attribution

La bourse au mérite est **exclusivement réservée aux élèves boursiers de lycée** s'engageant, à l'issue de la classe de troisième, dans un cycle d'enseignement conduisant au baccalauréat général, technologique ou professionnel dans un établissement ou une classe habilitée à recevoir des boursiers de l'éducation nationale.

Ces conditions, relatives à l'attribution du complément de bourse intitulé « bourse au mérite », doivent être rappelées dans les informations communiquées aux familles.

Cette bourse au mérite de droit est attribuée automatiquement à tous les élèves boursiers de lycée ayant obtenu une mention bien ou très bien au diplôme national du brevet.

Elle est attribuée jusqu'en classe de terminale de baccalauréat si le bénéficiaire est toujours titulaire d'une bourse nationale de second degré de lycée, et sous réserve des conditions de suspension prévues par l'article D. 531-40 du code de l'éducation.

Les nouveaux boursiers au mérite entrant en classe de seconde voient leur bourse au mérite prise en considération quel que soit le ministère assurant la tutelle de l'établissement qui les accueille, sous réserve de faire connaître à l'établissement d'accueil leur résultat au diplôme national du brevet, dans le mois qui suit la notification d'attribution de la bourse nationale de lycée.

II - Conditions de paiement

Le service académique chargé de la gestion des bourses nationales notifie aux familles concernées, ou au représentant légal de l'élève, la décision d'attribution de la bourse au mérite simultanément à la notification de bourse nationale de lycée à l'entrée en classe de seconde.

Le montant forfaitaire annuel de ce complément de bourse de lycée est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé du budget. Il varie selon l'échelon de la bourse attribuée à l'élève à compter de l'année scolaire 2016-2017.

Son versement s'effectue selon les mêmes modalités et en même temps que la bourse nationale de lycée (en trois versements - un par trimestre) ; il est assujéti aux mêmes règles de déductibilité et de retenue que la bourse.

Le paiement de ce complément de bourse reste toutefois subordonné à l'engagement écrit de l'élève et de son représentant légal à poursuivre sa scolarité avec assiduité jusqu'à la fin du cycle conduisant au baccalauréat général, technologique ou professionnel (article D. 531-40 dernier alinéa du code de l'éducation). Cette règle sera respectée afin que les intéressés soient sensibilisés à la spécificité de ce dispositif. Cet engagement sera remis après signature des bénéficiaires à l'établissement scolaire qui devra le conserver comme preuve permettant le versement de la bourse au mérite.

Les élèves qui ne satisfont pas aux obligations d'assiduité, ou dont les efforts fournis et les résultats scolaires sont jugés très insuffisants par le conseil de classe, peuvent se voir suspendre le bénéfice de ce complément de bourse par l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale. La suspension sera prononcée au

vu d'un rapport circonstancié du chef d'établissement, après avis du conseil de classe. Toutefois, le reversement des sommes déjà perçues ne sera pas exigé.

La dépense est à imputer sur le budget opérationnel de programme académique (Bopa) « vie de l'élève » pour les élèves de l'enseignement public et sur le budget opérationnel de programme académique (Bopa) « enseignement privé du premier et du second degrés » pour les élèves de l'enseignement privé selon le même schéma que pour les aides financières à la scolarité.

III - Dispositions transitoires au titre des années scolaires 2016-2017 et 2017-2018 (arrêté du 22 mars 2016)

Les élèves boursiers bénéficiaires d'une bourse au mérite en 2015-2016 qui accèdent en classe de première ou de terminale à la rentrée scolaire 2016 conservent, jusqu'à la fin de la formation dans laquelle ils sont engagés, le bénéfice de la bourse au mérite d'un montant annuel de 800 euros.

Toute bourse au mérite obtenue avant la rentrée 2016 sera maintenue sous les conditions suivantes :

- que l'élève soit toujours boursier de lycée ;
- que la bourse de lycée ne soit pas mise en réexamen en application des dispositions de l'article D. 531-22 du code de l'éducation ;
- que la bourse au mérite n'ait pas fait l'objet d'une suspension, dans les conditions prévues par l'article D. 531-40 du code de l'éducation.

Aux rentrées scolaires 2017 et 2018, si la bourse nationale de lycée fait l'objet d'un réexamen des ressources et des charges de la ou des personnes qui assument la charge de l'élève, pour l'un des motifs prévus à l'article D. 531-22 du code de l'éducation, le boursier relèvera alors de la nouvelle réglementation des bourses nationales de lycée.

Si à l'issue de ce réexamen, la bourse de lycée lui est accordée, il bénéficiera alors de la bourse au mérite selon l'échelon de la bourse de lycée.

A contrario, si à l'issue du réexamen, la bourse de lycée est mise en retrait, la bourse au mérite - complément de la bourse de lycée - ne lui sera pas maintenue.

IV - Suivi du dispositif

Vous veillerez à informer les chefs d'établissement de ces dispositions, en appelant leur attention sur les conditions d'attribution de la bourse au mérite, et notamment sur le fait qu'il s'agit d'un complément à la bourse nationale de second degré de lycée, dont le bénéfice est également conditionné, de ce fait, par la situation des charges et des ressources de la famille.

Les lycéens concernés doivent pouvoir bénéficier des différentes formules d'accompagnement et d'information visant à favoriser une orientation positive et ambitieuse, à développer l'accès à l'enseignement supérieur, et à introduire une plus grande diversité parmi les étudiants des grandes écoles et des universités.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire qui vous serait nécessaire.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Pour la directrice générale de l'enseignement scolaire,
Le chef du service du budget, de la performance et des établissements,
Alexandre Grosse

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le directeur des affaires financières,
Guillaume Gaubert

Personnels

Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur : modification

NOR : MENA1600524A

arrêté du 13-5-2016

MENESR - SAAM A2

Vu loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 2009-1388 du 11-11-2009 modifié ; décret n° 2010-302 du 19-3-2010 modifié ; arrêté du 16-9-2010 ; arrêté du 9-9-2014 ; arrêté du 30-1-2015 ; procès-verbal du 4-12-2014 ; procès-verbal du 9-12-2014 ; sur proposition du chef du Saam

Article 1 - L'article 1er de l'arrêté du 30 janvier 2015 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Représentants titulaires :

Au lieu de :

Marie-Hélène Granier-Fauquet - Chef de service, adjointe à la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Lire :

Monsieur Frédéric Forest - Chef de service, adjoint à la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Au lieu de :

Pierre-Laurent Simoni - Chef de service, adjoint au directeur des affaires financières

Lire :

Monsieur Frédéric Bonnot - Chef de service, adjoint au directeur des affaires financières

Représentants suppléants :

Au lieu de :

Lionel Hosatte - Chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé à la direction générale des ressources humaines

Lire :

Arnaud Leduc - Chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé à la direction générale des ressources humaines

Article 2 - Le chef du service de l'action administrative et des moyens du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 13 mai 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le chef du service de l'action administrative et des moyens,
Édouard Leroy

Personnels

Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des adjoints techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur : modification

NOR : MENA1600525A
arrêté du 13-5-2016
MENESR - SAAM A2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 85-1534 du 31-12-1985 modifié ; arrêté du 1-9-2011 ; arrêté du 9-9-2014 ; arrêté du 30-1-2015 ; procès-verbal du 4-12-2014 ; procès-verbal du 9-12-2014 ; sur proposition du chef du Saam

Article 1 - L'article 1er de l'arrêté du 30 janvier 2015 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Représentants suppléants :

Au lieu de :

Guillaume Decroix - Sous-directeur de la logistique de l'administration centrale au service de l'action administrative et des moyens

Lire :

Guillaume Decroix - Sous-directeur de l'immobilier au sein du service de la stratégie de contractualisation, du financement et de l'immobilier à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Article 2 - Le chef du service de l'action administrative et des moyens du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 13 mai 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le chef du service de l'action administrative et des moyens,
Édouard Leroy

Personnels

Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur : modification

NOR : MENA1600526A
arrêté du 3-6-2016
MENESR - SAAM A2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 2006-1760 du 23-12-2006 modifié ; arrêté du 16-9-2010 ; arrêté du 9-9-2014 ; arrêté du 30-1-2015 modifié ; procès-verbal du 4-12-2014 ; procès-verbal du 9-12-2014 ; sur proposition du chef du Saam

Article 1 - L'article 1er de l'arrêté du 30 janvier 2015 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Représentants titulaires :

Au lieu de :

Pierre-Laurent Simoni, chef de service, adjoint au directeur des affaires financières

Lire :

Monsieur Frédéric Bonnot, chef de service, adjoint au directeur des affaires financières

Au lieu de :

Éric Bernet, chef du service de la performance, du financement et de la contractualisation avec les organismes de recherche à la direction générale de la recherche et de l'innovation

Lire :

Thierry Bergeonneau, chef du service de la performance, du financement et de la contractualisation avec les organismes de recherche à la direction générale de la recherche et de l'innovation

Au lieu de :

Thierry Bergeonneau, sous-directeur du budget de la mission «recherche et enseignement supérieur» à la direction des affaires financières

Lire :

Florence Boisliveau, chef du bureau de gestion statutaire et des rémunérations au service de l'action administrative et des moyens

Représentants suppléants :

Au lieu de :

Lionel Hosatte, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé à la direction générale des ressources humaines

Lire :

Arnaud Leduc, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé à la direction générale des ressources humaines

Au lieu de :

Florence Boisliveau, chef du bureau de gestion statutaire et des rémunérations au service de l'action administrative et des moyens

Lire :

Nadine Miali, chef du bureau des services généraux au service de l'action administrative et des moyens

Article 2 - Le chef du service de l'action administrative et des moyens du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 3 juin 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le chef du service de l'action administrative et des moyens,
Édouard Leroy

Personnels

Liste d'aptitude

Accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale au titre de l'année 2016

NOR : MENH1600577A

arrêté du 20-7-2016

MENESR - DGRH E2-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 20 juillet 2016, sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale au titre de l'année 2016, les candidats ci-après désignés par ordre de mérite et par spécialité :

Liste principale

Enseignement du 1er degré

- 1 - Corinne Sancier, professeure des écoles, académie de Clermont-Ferrand ;
- 2 - Annick Serre, née Brunel, professeure des écoles, académie de Grenoble ;
- 3 - Steve Suedile, professeur des écoles, académie de Guyane ;
- 4 - Elsa Santamaria, née Villeneau, professeure des écoles, administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- 5 - Isabelle Dumont, née Naudet, professeure des écoles, académie de Clermont-Ferrand ;
- 6 - Aline Grandi, née Cachot, professeure des écoles, académie de Besançon ;
- 7 - Monsieur Frédéric Bonnard, professeur des écoles, académie de Nancy-Metz ;
- 8 - Corinne Cahez, professeure des écoles, académie de Reims ;
- 9 - Monsieur Michel Ple, professeur des écoles, académie d'Amiens ;
- 10 - Fabienne Parbaile, professeure des écoles, académie de Versailles ;
- 11 - Edwige Brignone, née Mayer, professeure des écoles, académie de Créteil ;
- 12 - Yann Kehl, professeur des écoles, académie de Besançon ;
- 13 - Nathalie Garcia Arguelles, professeure des écoles, académie de Reims ;
- 14 - Lydia Mezhoud, née Doinel, professeure des écoles, académie d'Amiens ;
- 15 - Odile Grassin, née Scharbach, professeure des écoles, académie d'Orléans-Tours ;
- 16 - Laurence Guittard, professeure des écoles, académie de Créteil ;
- 17 - Florence Allora, professeure des écoles, académie de Versailles ;
- 18 - Jérôme François, professeur des écoles, académie de Dijon ;
- 19 - Sylvie Pfrogner Denoyelle, professeure des écoles, académie de Lille ;
- 20 - Estelle Blin, née Dupre, professeure des écoles, académie de Lille ;
- 21 - Vincent Pilloix, professeur des écoles, académie de Besançon.

Spécialité Information et orientation

- 1 - Monsieur André Paccou, conseiller d'orientation-psychologue, académie de Corse ;
- 2 - Marie-Emmanuelle Aulanier, née Benes, professeure des écoles, académie de Versailles ;
- 3 - Bruno Gratkowski, professeur des écoles, académie de Reims.

Spécialité Enseignement technique

- 1 - Astrid Pinot, professeure de lycée professionnel, enseignement technique spécialité économie-gestion, académie de Grenoble ;
- 2 - Laurence Criseau, professeure de lycée professionnel, enseignement technique spécialité sciences et techniques industrielles dominante arts appliquées, académie de Lille.

Spécialité Enseignement général

- 1 - Elsa Bancel, professeure certifiée, enseignement général spécialité lettres-langues vivantes dominante espagnol, académie de Lille ;
- 2 - Raymond Victor, professeur de lycée professionnel, enseignement général spécialité mathématiques-sciences physiques, académie de Martinique.

Liste complémentaire

- 1 - Laurent Bellay, professeur des écoles, académie de Toulouse ;
- 2 - Grégory Pauly, professeur des écoles, académie de Bordeaux ;
- 3 - Véronique Schmitt, professeure des écoles, académie de Lyon ;
- 4 - François Baldacci, professeur des écoles, académie de Nice.

Personnels

Titularisation**Inspecteurs de l'éducation nationale stagiaires**

NOR : MENH1600579A

arrêté du 25-7-2016

MENESR - DGRH E2-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 25 juillet 2016 les inspecteurs de l'éducation nationale stagiaires dont les noms suivent sont titularisés dans le corps des inspecteurs de l'éducation nationale à compter du 1er septembre 2016 :

Yoann Adler, 1er degré, Grenoble ;
Magali Allafort-Duverger, 1er degré, Grenoble ;
Katia Ambrosini, 1er degré, Grenoble ;
Julien Antoine, 2d degré, Enseignement technique option sciences et techniques industrielles, Guadeloupe ;
Lionel Badon, 2d degré, Enseignement technique option sciences et techniques industrielles, Strasbourg ;
Nathalie Badorc, 1er degré, Toulouse ;
Dalila Bannou, 2d degré, Information et orientation, Créteil ;
Isabelle Bertrand, 2d degré, Information et orientation, Besançon ;
Laurent Bertrand, 2d degré, Enseignement technique option économie et gestion, Besançon ;
France Biarnes-Kihl, 1er degré, Dijon ;
Manuel Bock, 1er degré, Rennes ;
Madame Pascale Borgnon, 1er degré, Nantes ;
Monsieur Emmanuel Brault, 1er degré, Amiens ;
Franck Breton, 1er degré, Lille ;
Aude Briot, 1er degré, Paris ;
Véronique Brun, 1er degré, Aix-Marseille ;
Julien Butet, 2d degré, Enseignement technique option Sciences et techniques industrielles, Paris ;
Annie Cabrera, 1er degré, Créteil ;
Laurence Cathelin, 1er degré, Rennes ;
Jean-Noël Chaffre, 1er degré, Versailles ;
Katia Champagnac, 1er degré, Versailles ;
Bruno Champigneul, 1er degré, Clermont-Ferrand ;
Isabelle Chaveyriat, 2d degré, Enseignement technique option Sciences et techniques industrielles arts appliqués, Lille ;
Philippe Coden, 2d degré, Enseignement technique option Sciences et techniques industrielles, Rennes ;
Sébastien Collet, 1er degré, Lyon ;
Christophe Combes, 1er degré, Limoges ;
Hélène Conan, 1er degré, Rennes ;
Agnès Cottet Dumoulin, 2d degré, Enseignement technique option économie et gestion, Besançon ;
Michaël Couronnet, 2d degré, Enseignement général option Lettres-histoire géographie, dominante histoire-géographie, Caen ;
Isabelle Culoma, 1er degré, Grenoble ;
Viviane Darmon, 1er degré, Amiens ;
Leila David, 1er degré, Grenoble ;
Anna David-Ayada, 2d degré, Enseignement technique option économie et gestion, Aix- Marseille ;
Valérie de Nadai, 1er degré, Orléans-Tours ;
Christine de Sainte Maresville, 2d degré, Enseignement général option Lettres-histoire géographie, dominante lettres, Lille ;
Gaëtan Dermigny, 1er degré, Amiens ;
Sandra Diaz Lecina, 1er degré, Toulouse ;
Grazyna Duchaufour, 1er degré, Montpellier ;
Corinne Dufour, 1er degré, Grenoble ;
Mike Dulcio, 1er degré, Guyane ;
Jean-Michel Faivre, 1er degré, Besançon ;
Madame Frédérique Falco, 1er degré, Toulouse ;
Jean-Michel Felix, 2d degré, Enseignement technique option économie et gestion, Versailles ;
Catherine Ferant, 1er degré, Orléans-Tours ;
Éric Fleurat, 1er degré, Nantes ;

Éric Fuentes, 1er degré, Lyon ;
 Alexandre Fundone-Posa, 2d degré, Enseignement technique option Sciences et techniques industrielles arts appliqués, Strasbourg ;
 Marie Gentile, 1er degré, Nancy-Metz ;
 Fabienne Godard, 2d degré, Enseignement technique option économie et gestion, Dijon ;
 Noëllie Goulefer, 1er degré, Lyon ;
 Émeline Gardel, 1er degré, Amiens ;
 Marie-Hélène Gros, 2d degré, Information et orientation, Reims ;
 Christine Guichart, 2d degré, Enseignement technique option économie et gestion, Dijon ;
 Madiha Hadi, 2d degré, Information et orientation, Clermont-Ferrand ;
 Laurence Hainfray, 2d degré, Enseignement général option lettres-histoire géographie, dominante lettres, Amiens ;
 Valérie Hannibal, 1er degré, Orléans-Tours ;
 Pierre-Louis Imbert, 1er degré, Clermont-Ferrand ;
 Madame Emmanuelle Kalonji, 2d degré, Enseignement général option lettres-histoire géographie, dominante lettres, Grenoble ;
 Samir Khedimi, 1er degré, Montpellier ;
 Sébastien Konopczynski, 2d degré, Enseignement technique option sciences et techniques industrielles, Lille ;
 Liliane Laguerre, 1er degré, Martinique ;
 David Lallement, 2d degré, Enseignement technique option économie et gestion, Poitiers ;
 Élisabeth Lameyardie, 1er degré, Martinique ;
 Jean-Marc Lapegue, 1er degré, Poitiers ;
 Sylvie Laure, 1er degré, Aix-Marseille ;
 Monsieur Stéphane Le Fur, 1er degré, Versailles ;
 Monsieur Stéphane Le Gal, 2d degré, Enseignement technique option sciences et techniques industrielles, Créteil ;
 Monsieur Pascal Le Guen, 2d degré, Enseignement technique option sciences et techniques industrielles, Toulouse ;
 Jean-René Leandri, 1er degré, Clermont-Ferrand ;
 Caroline Lenoir, 1er degré, Créteil ;
 Florence Leray, 1er degré, Orléans-Tours ;
 Sabine Lestrade, 2d degré, Enseignement technique option économie et gestion, Créteil ;
 Corinne Letin, 1er degré, Guyane ;
 Anne-Marie Leygonie, 1er degré, Nancy-Metz ;
 Valérie Loiseau, 1er degré, Créteil ;
 Nathalie Lollier-Reuss, 1er degré, Versailles ;
 Murielle Loquet, 2d degré, Information et orientation, Amiens ;
 Geneviève Lupon, 1er degré, Versailles ;
 Marion Mallet-Petiot, 1er degré, Créteil ;
 Nicolas Martin, 1er degré, Créteil ;
 Jean-Yves Mary, 1er degré, Rouen ;
 Évelyne Matakovic, 2d degré, Information et orientation, Lille ;
 Céline Mourot-Storck, 1er degré, Strasbourg ;
 Pierre Moutons, 2d degré, Enseignement technique option Sciences et techniques industrielles, Besançon ;
 Élisabeth Oudon, 1er degré, Besançon ;
 Serge Pailler, 2d degré, Information et orientation, Limoges ;
 Ludovic Peculier, 1er degré, Orléans-Tours ;
 Alain Pereira, 1er degré, Nantes ;
 Nathalie Pichard, 1er degré, Lille ;
 Rodrigue Pilleul, 1er degré, Rouen ;
 Michaël Porte, 1er degré, Besançon ;
 Alexandra Pouget, 1er degré, Créteil ;
 François Predinas, 1er degré, Amiens ;
 Philippe Robert, 1er degré, Nice ;
 Jean-Michel Roche, 2d degré, Enseignement technique option sciences et techniques industrielles, Créteil ;
 Soraya Rommel, 1er degré, Clermont-Ferrand ;
 Adeline Rouleau Glacon, 1er degré, Orléans-Tours ;
 Virginie Rubira, 2d degré, Enseignement général option lettres-histoire géographie, dominante lettres, Bordeaux ;
 Anne-Marie Sabler, 1er degré, Amiens ;
 Malika Saidi, 2d degré, Enseignement général option Lettres-langues vivantes, dominante anglais, Lyon ;
 Stéphanie Saint-Léger, 1er degré, Lille ;
 Geneviève Saint-Huile, 2d degré, Information et orientation, Reims ;
 Madame Pascale Schwager, 1er degré, Créteil ;
 Hassan El Sidri, 2d degré, Enseignement technique option économie et gestion, Versailles ;
 Arnaud Tapin, 2d degré, Enseignement technique option Sciences et techniques industrielles, Créteil ;

Monsieur Frédéric Vaas, 1er degré, Rouen ;
Christine Vallin, 1er degré, Lille ;
Madame Pascale Varay, 1er degré, Grenoble ;
Anne-Marie Vaupotich Schildknecht, 2d degré, Information et orientation, Reims ;
Brigitte Ventre, 1er degré, Créteil ;
Virginie Wawrzyniak, 2d degré, Enseignement technique option sciences et techniques industrielles arts appliqués,
Nancy-Metz ;
Farid Zaidi, 1er degré, Montpellier.

Personnels

Formation continue des enseignants

Circulaire relative aux modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés - année scolaire 2016-2017

NOR : MENE1621155C

circulaire n° 2016-119 du 25-8-2016

MENESR - DGESCO A1-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Références : décret n° 2004-13 du 5-1-2004 modifié, arrêté du 5-1-2004 ; circulaire n° 2004-026 du 10-2-2004

En application des articles 4 et 9 du décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 modifié relatif à la création du CAPA-SH et du 2CA-SH, des modules de formation d'initiative nationale sont organisés au niveau inter académique. Ils s'inscrivent dans le cadre de la formation continue des enseignants.

1- Les thèmes retenus

Ces modules sont regroupés par thématique : scolarisation des élèves handicapés dans le second degré, notamment en lycée professionnel ; scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles importants du comportement ; scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles envahissants du développement ; scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles sévères des apprentissages ; scolarisation des élèves intellectuellement précoces ; conduite de projet inclusif en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ; outils numériques pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ; formation des enseignants référents ; formation des formateurs chargés de l'aide humaine ; apport de la recherche sur les apprentissages ; développement des compétences pour l'enseignement de la langue des signes française (LSF) et la langue française parlée complétée (LPC) .

2 - Développement des compétences en langue des signes et en langue française parlée

Dans le cadre de la conférence nationale du handicap qui s'est tenue le 11 décembre 2014, le renforcement de la formation des enseignants intervenant au sein des pôles pour l'accompagnement à la scolarisation des jeunes sourds (PASS) a été annoncé afin de leur permettre d'atteindre pour la LSF le niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CERCL). Les enseignants utilisant le LPC verront également leurs compétences renforcées.

Les enseignants concernés vont devoir développer leurs compétences afin d'atteindre pour la LSF le niveau C1. Des formations visant un public ciblé et concernant spécifiquement les enseignants intervenant ou qui étaient susceptibles d'intervenir au sein des PASS ont été mises en place l'année dernière. Pour cette année les modalités de la formation sont les suivantes :

- les stagiaires inscrits en 2015 aux modules A2-B1, B1-B2, B2-C1 pour suivre leur formation sur deux années recevront des convocations de l'INSHEA, sans qu'il soit nécessaire de procéder à leur réinscription ;
- pour compléter les effectifs des stagiaires inscrits l'année dernière, il est procédé à l'ouverture de deux modules B1 et C1 sur une année (5 places seront disponibles pour chacun des deux modules) ;
- afin de proposer une offre complète dès la sortie du CAPA-SH ou du 2CA-SH, le niveau A1 est programmé cette année pour un volume horaire de 180 heures sur trois sessions de 60 heures ;
- en termes de niveau de langue et conformément au CECRL adapté pour la LSF en 2002, les candidats souhaitant s'inscrire dans les niveaux A2 à C1 devront justifier du niveau inférieur attesté par l'INSHEA ou faire l'objet d'une évaluation certifiée par le diplôme de compétence en langue (DCL ou par l'attestation de compétence en langue. Aucune condition n'est requise pour le niveau seuil (A1).

Vous trouverez, en annexe à la présente circulaire, la liste de l'ensemble des modules prévus en 2016-2017.

L'article 8 de l'arrêté du 5 janvier 2004 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention d'enseignants chargés des aides spécialisées, des enseignements adaptés et de la scolarisation des élèves en situation de handicap précise que les candidatures sont adressées par les recteurs d'académie après consultation des instances paritaires, à la direction générale de l'enseignement scolaire.

Il vous appartient de procéder au recueil des candidatures à ces formations. Les candidatures seront regroupées au niveau des services rectoraux par le responsable académique de la formation continue des enseignants pour inscription **avant le 10 octobre 2016** délai de rigueur, à l'adresse suivante : <https://gaia.orion.education.fr/pnpresp>

En amont de ce travail de recueil, il est important que l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale soit informé et donne son avis sur chaque candidature, afin de s'assurer de l'adéquation entre la demande et le besoin de formation et permettre une meilleure gestion des remplacements.

Après validation des inscriptions par la direction générale de l'enseignement scolaire, il appartiendra aux services académiques (pour les enseignants du second degré) et départementaux (pour les enseignants du premier degré) d'établir les ordres de missions nécessaires.

Les frais de transport et d'hébergement seront imputés, le cas échéant, sur les crédits du programme 141 pour les personnels du second degré ou sur les crédits du programme 140 pour les personnels du premier degré.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Annexe

Thème : Scolarisation des élèves handicapés dans le second degré.

Identifiant : 16NDGS6001

Titre : Scolarisation des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives ou mentales en lycée professionnel bénéficiant du dispositif Ulis : du parcours de formation à l'insertion professionnelle.

Opérateur principal : INSHEA.

Durée : 50 heures (2 x 1 semaine).

Dates : semaine du 21 au 25 novembre 2016 et semaine du 29 mai au 2 juin 2017.

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

Nombre de participants prévus : 25 personnes.

Public concerné : Coordonateurs d'Ulis, enseignants titulaires du 2CA-SH ou du CAPA-SH - enseignants du 2d degré, conseillers principaux d'éducation, chef de travaux, enseignants scolarisant en LP des élèves présentant ces troubles - conseillers d'orientation-psychologues.

Objectifs de formation :

- cerner les problématiques particulières des jeunes présentant des troubles des fonctions cognitives ou mentales et leur répercussions sur l'élaboration de leurs parcours de formation au LP ;
- approfondir la réflexion sur la construction de parcours de formation au lycée en vue de l'insertion professionnelle de ces jeunes et les éléments en jeu dans une transition psychosociale ;
- réfléchir au processus d'évaluation et de certification (utilisation d'un référentiel professionnel de CAP pour personnaliser les parcours) ;
- identifier l'apport des dispositifs déployés dans leur accompagnement au lycée et notamment repérer les réponses adaptées que peut apporter l'Ulis ;
- connaître et travailler avec les différents acteurs concernés par la formation et l'insertion de ces jeunes ;
- explorer les diverses perspectives d'accès vers l'emploi.

Contenus proposés :

- la politique actuelle de scolarisation et de formation professionnelle des adolescents présentant des troubles cognitifs ;
- le repérage des besoins particuliers, l'évaluation des compétences ;
- la construction d'outils pour organiser, élaborer et accompagner des parcours de formation vers l'insertion professionnelle ;
- les dispositifs de formation et d'insertion, le repérage et le travail avec les partenaires, la coopération avec les familles ;
- la sortie du lycée professionnel et la poursuite de formation (apprentissage), passerelles vers l'emploi et l'insertion professionnelle.

Intervenants : Formateurs INSHEA, et intervenants extérieurs.

Identifiant : 16NDGS6002

Titre : Scolariser un élève ayant des troubles des fonctions cognitives dans le second degré et particulièrement en Lycée professionnel

Opérateur principal : Académie de Lyon - ESPE de l'académie de Lyon - Université Claude Bernard Lyon1.

Durée : 24 heures (1 semaine).

Dates : du lundi 9 janvier 2017 au vendredi 13 janvier 2017.

Lieu : Espe de Lyon - université Claude Bernard Lyon 1, 5 rue Anselme, 69004 Lyon.

Nombre de participants prévus : 30 personnes.

Public concerné : Enseignants de LP n'ayant pas la formation 2CA-SH et ayant en classe des élèves ayant des troubles des fonctions cognitives.

Objectifs de formation :

- comprendre les enjeux de la scolarisation des élèves ayant des troubles des fonctions cognitives en LP ;
- connaître les parcours de scolarisation des élèves ayant des troubles des fonctions cognitives en LP ;
- permettre aux enseignants de LP de mieux comprendre les troubles cognitifs de leurs élèves afin de pouvoir proposer des réponses pédagogiques adaptées à leurs besoins éducatifs particuliers ;
- offrir un espace d'échange entre enseignants pour aborder différentes problématiques liées à la scolarisation des élèves ayant des troubles des fonctions cognitives en LP.

Contenus proposés :

À partir d'une présentation des troubles cognitifs et de leurs conséquences sur les apprentissages, proposer une démarche d'adaptation afin que les enseignants puissent rendre leurs cours accessibles.

- présentation du contexte institutionnel (textes de référence, PPS, Gevasco, PAP, etc.) ;
- le fonctionnement d'une Ulis en LP ;
- l'insertion professionnelle des jeunes ayant des troubles cognitifs ;
- modalités : Alterner des apports théoriques et des temps d'élaboration.

Le contexte institutionnel (école inclusive, textes de référence, Gevasco, PPS, PAP)

Les troubles cognitifs (les fonctions cognitives, les dys, les troubles du comportement)

Le travail en partenariat notamment avec le médico-social

Les parcours de scolarisations des élèves ayant des troubles cognitifs

Le projet de l'élève : PPS dont PPO

L'insertion professionnelle

Les adaptations pédagogiques et l'accessibilité pédagogique : articuler les besoins de chaque élève et les exigences des programmes

Intervenants : Membres du groupe académique Ulis, IEN-ASH, chef de service SESSAD, témoins d'expérience, formatrices de l'ESPÉ.

Thème : Scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles envahissants du développement.

Identifiant : 16NDGS6003

Titre : Scolariser des enfants et adolescents présentant des troubles envahissants du développement.

Opérateur principal : Espe de l'académie de Lyon.

Durée : 24 heures (1 semaine).

Dates : du lundi 6 mars 2017 au vendredi 10 mars 2017.

Lieu : Espe de l'académie de Lyon - Université Claude Bernard Lyon 1, 5 rue Anselme, 69004 Lyon.

Nombre de participants prévus : 30 personnes.

Public concerné : enseignants du 1er ou du 2d degré scolarisant ou non des élèves porteurs de ces troubles.

Objectifs de formation :

- apporter une ou des définitions et informer sur l'état actuel des recherches et des connaissances sur l'autisme et les troubles envahissants du développement ;
- présenter les textes en vigueur et leurs incidences dans les prises en charge ;
- informer sur des modalités de repérage, dépistage et diagnostic pour que le rôle de chaque professionnel soit bien identifié : enseignants, AVS, parents dans le cadre d'un partenariat ;
- articuler l'action de l'enseignant avec tous les partenaires qui participent au projet personnalisé de scolarisation ;
- analyser les difficultés liées à ces pathologies et identifier leurs conséquences sur les apprentissages scolaires ;
- connaître les fonctions cognitives et identifier les particularités de la cognition de l'autisme ainsi que les besoins spécifiques de ces élèves ;
- proposer et construire des réponses pédagogiques adaptées.

Contenus proposés :

- le cadre institutionnel : les modalités de scolarisation des élèves autistes ou présentant des troubles envahissants du développement. Les UE-TSA, une politique académique matière de scolarisation des élèves porteurs de troubles envahissants dont l'autisme ;
- introduction : qu'est-ce que l'autisme ?
- état de la recherche sur l'autisme : une recherche action auprès d'élèves ;
- adaptation de l'environnement scolaire, stratégies cognitives dans le traitement de l'autisme, présentation de l'UE maternelle avec place et missions de l'enseignant ;
- le travail partenarial : analyse des difficultés des élèves et proposition des aides dans le respect de la complémentarité

de chacun, la démarche de projet au service de l'apprentissage en Ulis lycée professionnel ;

- le développement des performances d'un élève TSA : quelle place pour les familles ?
- compensations et aides dans les situations pédagogiques ;
- stratégies cognitives dans le traitement de l'autisme, présentation des méthodes comportementales : TEACCH et ABA ;
- actions des AVS le travail coopératif AVS/enseignant lors de l'accompagnement d'un élève avec des troubles du spectre autistique : une première partie concernera le cadre général d'intervention des personnels d'accompagnements afin de questionner le concept d'autonomie souvent visé et la place de l'AVS, un second temps sera plus largement consacré à mettre en évidence des points de vigilance dans l'accompagnement des élèves avec des troubles du spectre autistique en lien avec les tâches de l'AVS définies dans le Gevasco.

Intervenants : Enseignants, professionnels, parents.

Identifiant : 16NDGS6004

Titre : Autisme et troubles envahissants du développement : de la compréhension du fonctionnement autistique à la mise en œuvre de stratégies éducatives et pédagogiques.

Opérateur principal : INSHEA.

Durée : 50 heures (2 x 1 semaine).

Dates pour académies de Créteil, Paris, Versailles et Bordeaux : du lundi 12 décembre 2016 au vendredi 16 décembre 2016 et du lundi 27 février 2017 au vendredi 3 mars 2017

Dates pour les autres académies : du lundi 13 mars 2017 au vendredi 17 mars 2017 et du lundi 15 mai 2017 au vendredi 19 mai 2017

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

Nombre de participants prévus : 30 personnes.

Public concerné : Enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2CA-SH - enseignants du 1er ou du 2d degré scolarisant des élèves présentant ces troubles.

Objectifs de formation :

L'approche proposée dans ce module vise à optimiser l'action pédagogique des enseignants auprès des élèves présentant ces troubles afin de :

- situer la question de l'autisme dans une perspective historique ;
- connaître les difficultés liées à ce syndrome dans les domaines de la communication, du comportement et des apprentissages et repérer les particularités cognitives de ces élèves ainsi que les points d'appui qui favorisent la scolarisation ;
- poser les principes d'une démarche éducative et pédagogique spécifique ;
- initier les participants aux méthodes et outils spécifiques, en particulier aux aides visuelles pour la communication ;
- mettre en œuvre le projet personnalisé de scolarisation.

Contenus proposés :

- présentation du « spectre autistique » et des différentes formes d'autisme dont l'autisme de « haut niveau » ou le syndrome d'Asperger ;
- mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation : les collaborations nécessaires ;
- exemples de pratiques pédagogiques spécifiques, dans diverses disciplines ;
- présentation d'outils éducatifs au service de l'enseignement (méthodes TEACCH, MAKATON, ABA, système PEC'S et les aides visuelles à la communication) ;
- projet de vie et parcours de formation de ces élèves.

Intervenants : Formateurs INSHEA, enseignants spécialisés, intervenants extérieurs (universitaires et chercheurs).

Thème : Scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles du comportement.

Identifiant : 16NDGS6005

Titre : Scolarisation des enfants et adolescents présentant des difficultés et troubles du comportement.

Opérateur principal : INSHEA.

Durée : 50 heures.

Dates pour académies de Créteil, Paris, Versailles et Bordeaux:

- du lundi 28 novembre 2016 (10 heures) au vendredi 2 décembre 2016 (12 heures)
- et du lundi 20 février 2017 (10 heures) au vendredi 24 février 2017 (12 heures).

Dates pour autres académies :

- du lundi 12 décembre 2016 (10 heures) au vendredi 16 décembre 2016 (12 heures)
- et du lundi 3 avril 2017 (10 heures) au vendredi 7 avril 2017 (12 heures).

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

Nombre de participants prévus : 30 personnes.

Public concerné : Enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2CA-SH et personnels des Rased - enseignants du 1er ou du 2d degré scolarisant des élèves présentant ce type de troubles, conseillers principaux d'éducation, enseignants

référents et directeurs d'établissements, personnels enseignant et soignant des CMPP, CAMSP, IME, Itep et Sessad, enseignants référents, CPE et directeurs d'établissement.

Objectifs de formation :

- informer sur les différentes conceptions et les débats actuels sur les troubles du comportement, analyser les différentes catégories de difficultés, de troubles et leurs manifestations ;
- repérer les signes cliniques, connaître les critères d'évaluation de ces troubles, analyser les difficultés qui en résultent dans les domaines du corps, de l'affectivité, de la pensée et des relations ;
- analyser les modalités du rapport aux savoirs et à l'apprentissage de ces élèves, expliciter leurs besoins éducatifs particuliers pour adapter les pratiques d'enseignement ;
- élaborer les actions et les aides spécialisées à mettre en œuvre, analyser les conditions de scolarisation et d'intervention pour ces élèves en fonction des différents modes de prise en charge.

Contenus proposés :

- conceptions et définitions des troubles du comportement, débats actuels ;
- approches croisées et pluridisciplinaires de ces troubles dans une perspective d'articulation des modèles et de complémentarité des interventions ;
- modalités et conditions de scolarisation de ces enfants et adolescents : école, secteur médico-social... ;
- conceptions et démarches d'enseignement auprès de ces élèves ;
- élucidation de la posture de l'enseignant face aux troubles du comportement des élèves ;
- le travail avec les parents ;
- les enjeux du travail de collaboration et de partenariat pour la prise en charge et le suivi de ces élèves.

Intervenants : Formateurs INSHEA, intervenants extérieurs.

Identifiant : 16NDGS6006

Titre : Modalités de scolarisation des enfants et adolescents présentant des difficultés et troubles du comportement et de la conduite

Opérateur principal : UCBL Lyon 1 - ESPE de l'académie de Lyon.

Durée : 25 heures (1 semaine).

Dates : du lundi 16 janvier 2017 au vendredi 20 janvier 2017.

Lieu : Espe Académie de Lyon - 5 rue Anselme, 69317, LYON cedex 04.

Nombre de participants prévus : 30 personnes.

Public concerné : Enseignants du 1er ou du 2d degré scolarisant des élèves présentant ce type de troubles, conseillers principaux d'éducation.

Objectifs de formation :

- appréhender l'historique de la scolarisation des enfants et adolescents porteurs de troubles du comportement et de la conduite ;
- informer et former sur l'état actuel des recherches et connaissances sur les troubles des comportements et leurs conséquences chez les enfants et adolescents en âge d'être scolarisés ;
- analyser les difficultés liées à ces troubles et leurs conséquences sur les apprentissages ;
- proposer et construire des réponses pédagogiques adaptées ;
- mettre en place un partenariat qui participe à la prise en compte des besoins spécifiques de ce public.

Contenus pédagogiques proposés :

- les troubles importants du comportement : aspects cliniques et thérapeutiques, point sur les connaissances et les pratiques actuelles de prises en charge éducative et thérapeutique ;
- les différents parcours de scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles du comportement et de la conduite ;
- l'élaboration de réponses pédagogiques adaptées pour les élèves présentant un trouble important du comportement ;
- le partenariat et le travail d'équipe, les ressources à mobiliser ;
- la gestion des situations de crise.

Intervenants : Formateurs IUFM, intervenants extérieurs.

Identifiant : 16NDGS6007

Titre : Formation de formateurs et personnels ASH à et par l'Analyse de pratiques professionnelles.

Opérateur principal : IEN-ASH Drôme.

Durée : 24 heures (1 semaine).

Dates : du lundi 21 novembre 2016 au vendredi 25 novembre 2016.

Lieu : Espe Académie Grenoble ou réseau Canopé de Valence.

Nombre de participants prévus : 15 à 20 personnes.

Public concerné : Enseignants du 1er ou du 2d degré scolarisant des élèves présentant ce type de troubles, conseillers pédagogiques, directeurs d'école et enseignants référents.

Objectifs de formation :

- connaître les principaux courants et diverses modalités d'une analyse plurielle ;
- se former à la mise en œuvre et à l'animation de groupes d'analyse de pratiques professionnelles ;

- se situer dans le développement de cette compétence ;
- contribuer au développement d'une pratique réflexive.

Contenus pédagogiques proposés :

- concept d'analyse de pratiques (historique, références théoriques, objectifs, modalités, etc.) ;
- présentation des deux dispositifs de référence de cette formation : GEASE (groupe d'entraînement à l'analyse de situation éducative) et GFAPP (groupe de formation à et par l'analyse de pratique professionnelle) ;
- mise en œuvre des deux dispositifs et analyse réflexive en vue de développer la compétence d'animation de tels groupes ;
- élaboration d'une ressource de supervision permettant l'accompagnement des formateurs.

Intervenants : Formateurs et universitaires.

Thème : Scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles des apprentissages

Identifiant : 16NDGS6008

Titre : Scolarisation, dans le premier degré, des élèves présentant des troubles spécifiques du langage et des troubles des apprentissages.

Opérateur principal : INSHEA.

Durée : 30 heures (1 semaine).

Dates : du lundi 16 janvier 2017 au vendredi 20 janvier 2017

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

Nombre de participants : 30 personnes.

Public concerné : Enseignants spécialisés, personnels RASED enseignants scolarisant dans le 1er degré des élèves présentant ces troubles, IEN, IEN-ASH, conseillers pédagogiques, enseignants référents.

Objectifs de formation :

- acquisition de connaissances sur les troubles spécifiques du langage oral et écrit et les troubles des apprentissages associés pour savoir les repérer et répondre aux besoins des élèves ;
- acquisition de compétences et connaissances pour pouvoir échanger avec les partenaires et les personnes responsables de ces enfants ;
- différencier, adapter et partager ses pratiques pédagogiques ;
- avoir une réflexion sur la mise en place de la liaison école école/collège/lycée et comprendre les enjeux des parcours scolaires ;
- inscrire son action dans un parcours d'élève et assurer une liaison au sein du cycle 3.

Contenus proposés :

- apprentissage du langage oral et écrit : développement, difficultés et dysfonctionnements ;
- troubles des apprentissages associés, dyspraxies, dyscalculies ;
- repérage, dépistage et prévention : travail avec les partenaires ;
- démarches et outils pédagogiques.

Intervenants : Formateurs INSHEA, intervenants extérieurs.

Identifiant : 16NDGS6009

Titre : Scolarisation, dans le premier degré, des élèves présentant des troubles spécifiques du langage et des troubles des apprentissages.

Opérateur principal : INSHEA.

Durée : 60 heures (2 x 1 semaine).

Dates :

- du lundi 21 novembre 2016 au vendredi 25 novembre 2016
- et du lundi 15 mai 2017 au vendredi 19 mai 2017

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

Nombre de participants : 30 personnes.

Public concerné : Enseignants spécialisés, psychologues scolaires - enseignants scolarisant dans le 1^{er} degré des élèves présentant ces troubles, IEN, IEN-ASH, conseillers pédagogiques, enseignants référents.

Objectifs de formation :

- acquisition de connaissances sur les troubles spécifiques du langage oral et écrit et les troubles des apprentissages associés pour savoir les repérer et répondre aux besoins des élèves ;
- acquisition de compétences et connaissances pour pouvoir échanger avec les partenaires et les personnes responsables de ces enfants ;
- différencier, adapter et partager ses pratiques pédagogiques.

Contenus proposés :

- apprentissage du langage oral et écrit : développement, difficultés et dysfonctionnements ;
- troubles des apprentissages associés, dyspraxies, dyscalculies ;
- repérage, dépistage et prévention : travail avec les partenaires ;

- démarches et outils pédagogiques.

Intervenants : Formateurs INSHEA, intervenants extérieurs.

Identifiant : 16NDGS6010

Titre : Scolarisation, dans le second degré, des élèves présentant des troubles spécifiques du langage et des troubles des apprentissages.

Opérateur principal : INSHEA.

Durée : 30 heures (1 semaine).

Dates : du lundi 23 janvier 2017 au vendredi 27 janvier 2017

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

Nombre de participants : 30 personnes.

Public concerné : Enseignants spécialisés, professeurs de classes ordinaires ayant des élèves présentant ces troubles, IA-IPR, enseignants ressources, enseignants référents.

Objectifs de formation :

- acquisition de connaissances sur les troubles spécifiques du langage oral et écrit et les troubles des apprentissages associés pour savoir les repérer et répondre aux besoins des élèves ;
- acquisition de compétences et connaissances pour pouvoir échanger avec les partenaires et les personnes responsables de ces enfants ;
- différencier, adapter et partager ses pratiques pédagogiques.

Contenus proposés :

- apprentissage du langage oral et écrit : développement, difficultés et dysfonctionnements ;
- troubles des apprentissages associés, dyspraxies, dyscalculies ;
- repérage, dépistage et prévention : travail avec les partenaires ;
- démarches et outils pédagogiques ;
- présentation d'une expérience en collège et au lycée professionnel.

Intervenants : Formateurs INSHEA, intervenants extérieurs.

Identifiant : 16NDGS6011

Titre : Scolarisation, dans le second degré, des élèves présentant des troubles spécifiques du langage et des troubles des apprentissages.

Opérateur principal : INSHEA.

Durée : 60 heures (2 x 1 semaine).

Dates :

- du lundi 5 décembre 2016 au vendredi 9 décembre 2016

- et du lundi 12 juin 2017 au vendredi 16 juin 2017

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

Nombre de participants : 30 personnes.

Public concerné : Enseignants spécialisés, psychologues scolaires - professeurs de classes ordinaires ayant des élèves présentant ces troubles, IA-IPR, enseignants référents.

Objectifs de formation :

- acquisition de connaissances sur les troubles spécifiques du langage oral et écrit et les troubles des apprentissages associés pour savoir les repérer et répondre aux besoins des élèves ;
- acquisition de compétences et connaissances pour pouvoir échanger avec les partenaires et les personnes responsables de ces enfants ;
- différencier, adapter et partager ses pratiques pédagogiques.
- assurer la liaison « collège/collège/lycée et comprendre les enjeux des parcours scolaires.

Contenus proposés :

- apprentissage du langage oral et écrit : développement, difficultés et dysfonctionnements ;
- troubles des apprentissages associés, dyspraxies, dyscalculies ;
- repérage, dépistage et prévention : travail avec les partenaires ;
- démarches et outils pédagogiques.

Intervenants : Formateurs INSHEA, intervenants extérieurs.

Identifiant : 16NDGS6012

Titre : Les élèves présentant des troubles spécifiques des apprentissages : dysphasie, dyslexie, dyspraxie - Mieux les connaître pour mieux les scolariser

Opérateur principal : UCBL Lyon 1 - ESPE de l'académie de Lyon.

Durée : 27 heures (1 semaine).

Dates : du lundi 30 janvier 2017 au vendredi 3 février 2017.

Lieu : Espe Académie de Lyon - 5 rue Anselme, 69317, LYON cedex 04.

Nombre de participants prévus : 30 personnes.

Public concerné : Enseignants du 1er ou du 2d degré, spécialisés ou non, scolarisant des élèves présentant ce type de troubles.

Objectifs de formation :

- comprendre les troubles spécifiques des apprentissages (dysphasie, dyslexie, dyspraxie) afin de mieux scolariser les élèves qui présentent ces troubles.

Contenus pédagogiques proposés :

- le fonctionnement cognitif : de la difficulté aux troubles, les fonctions instrumentales, exécutives, l'attention, la mémoire ;
- les clés de l'apprentissage : identifier et surmonter les obstacles à chaque étape du parcours scolaire ;
- les outils de suivi du parcours de l'élève : PPRE, PAP, PPS ;
- les outils numériques au service des élèves présentant des TSA ;
- TSA oral et aménagements pédagogiques possibles ;
- TSA écrit et aménagements pédagogiques possibles ;
- rôles et missions des partenaires dans le soin et l'accompagnement de l'élève.

Intervenants : Formateurs internes, intervenants extérieurs.

Identifiant : 16NDGS6013

Titre : Connaître, comprendre et adapter pour scolariser les élèves présentant des troubles spécifiques des apprentissages : TDA/H et syndrome Dysexécutif.

Opérateur principal : UCBL Lyon 1 - ESPÉ de l'académie de Lyon.

Durée : 27 heures (1 semaine).

Dates : du lundi 30 janvier 2017 au vendredi 3 février 2017.

Lieu : Espe académie de Lyon - 5 rue Anselme, 69317, LYON cedex 04.

Nombre de participants prévus : 30 personnes.

Public concerné : Enseignants du 1er ou du 2d degré, spécialisés ou non, **ayant une très bonne connaissance des troubles spécifiques du langage oral et écrit et du trouble d'acquisition de la coordination** et scolarisant des élèves présentant ce type de troubles.

Objectifs de formation :

- comprendre les troubles spécifiques des apprentissages (dysphasie, dyslexie, dyspraxie) afin de mieux scolariser les élèves qui présentent ces troubles.

Contenus pédagogiques proposés :

- les fonctions cognitives et leur évaluation ;
- les clés de l'apprentissage : identifier et surmonter les obstacles à chaque étape du parcours scolaire ;
- le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité ;
- les outils de suivi du parcours de l'élève : PPRE, PAP, PPS ;
- les outils numériques au service des élèves présentant des TSA ;
- le syndrome dysexécutif et les adaptations pédagogiques ;
- atelier pratique d'appropriation ;
- rôles et missions des partenaires dans le soin et l'accompagnement de l'élève.

Intervenants : Formateurs internes, intervenants extérieurs.

Thème : Handicap rare, développement des coopérations entre enseignants et professionnels du secteur médico-social.

Identifiant : 16NDGS6014

Titre : Handicap rare : enseigner à des enfants sourds avec troubles associés et les accompagner dans leur parcours scolaire.

Opérateur principal : INSHEA en partenariat avec le Centre national de ressources Handicap rare Robert Laplane.

Durée : 25 heures (1 semaine).

Dates : du mardi 6 juin 2017 au vendredi 9 juin 2017

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

Nombre de participants : 20 personnes.

Public concerné : Enseignants spécialisés.

Objectifs de formation :

- développer les compétences pour créer des situations d'apprentissage adaptées à des élèves sourds avec déficiences associées.

Contenus proposés :

- apports théoriques ;
- vignettes cliniques ;
- ateliers pratiques ;
- analyse de situations ;
- apprentissage du langage oral et écrit : développement, difficultés et dysfonctionnements ;

- troubles des apprentissages associés, dyspraxies, dyscalculies ;
- repérage, dépistage et prévention : travail avec les partenaires ;
- démarches et outils pédagogiques.

Intervenants : Formateurs INSHEA et équipe pluridisciplinaire de formateurs du centre Robert Laplane, intervenants extérieurs.

Thème : Scolarisation des élèves intellectuellement précoces.

Identifiant : 16NDGS6015

Titre : Scolarisation des enfants et adolescents à haut potentiel intellectuel.

Opérateur principal : INSHEA

Durée : 26 heures (1 semaine).

Dates : du lundi 30 janvier 2017 au vendredi 3 février 2017

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

Nombre de participants : 30 personnes.

Public concerné : Enseignants spécialisés du 1^{er} degré et professionnels des Rased, enseignants spécialisés du second degré, psychologues scolaires, médecins de santé scolaire, enseignants spécialisés des CMPP, conseillers pédagogiques.

Objectifs de formation :

- actualiser ses connaissances scientifiques sur l'intelligence, son développement et son évaluation ;
- pouvoir repérer, comprendre et accompagner, sur le plan personnel, relationnel, adaptatif et scolaire, les enfants et adolescents à haut potentiel intellectuel.

Contenus proposés :

- supports : présentation ppt, vidéos, temps d'échanges et de réflexion, études de cas, travail sur dossiers ;
- modèles, définitions, classifications et actualités des troubles du comportement ;
- approches croisées et pluridisciplinaires de ces particularités développementales dans une perspective d'articulation des modèles et de complémentarité des interventions ;
- accompagnement, prise en charge, méthodes éducatives et pédagogiques adaptées au haut potentiel, mise en place du parcours individualisé ;
- les enjeux du travail de collaboration et de partenariat (éducation, santé, famille, social) dans l'accompagnement de l'enfant ou l'adolescent intellectuellement précoce ;
- bibliographie et sitographie actualisées.

Intervenants : Formateurs INSHEA et intervenants extérieurs.

Thème : Formation des enseignants référents.

Identifiant : 16NDGS6016

Titre : la professionnalisation du métier d'enseignant référent.

Opérateur principal : INSHEA.

Durée : 25 heures (1 semaine).

Dates : du lundi 14 novembre 2016 au vendredi 18 novembre 2016

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

Nombre de participants prévus : 30 personnes.

Public concerné : enseignants référents en poste et enseignants envisageant de devenir enseignant référent.

Objectifs de formation :

- connaître les paradigmes du handicap : accessibilité, compensation et classifications internationales ;
- connaître les missions des enseignants référents : droit et outils de mise en œuvre ;
- s'approprier des connaissances relatives au travail avec les professionnels et les parents ;
- maîtriser les compétences nécessaires à la préparation et à la conduite des équipes de suivi de scolarisation ;
- analyser et préciser le positionnement institutionnel des enseignants référents ;
- gérer l'accompagnement des élèves à BEP (AESH, matériel adapté, etc.)

Contenus pédagogiques proposés :

- réglementations, lois et jurisprudence ;
- Gevasco, PPS, PAP et ESS : suivi personnalisé, équité territoriale et outils de la scolarisation ;
- les théories du handicap : modèle médical, modèle social, processus de production du handicap, accessibilité et compensation ;
- le(s) rôle(s) de l'enseignant référent et son positionnement institutionnel ;
- le mode de fonctionnement des MDPH et partenariat interinstitutionnel ;
- le travail avec les familles et la place des associations ;
- le travail avec les personnels de éducation nationale ;
- le travail avec les partenaires du secteur médico-social.

Intervenants : Formateurs INSHEA et extérieurs

Identifiant : 16NDGS6017

Titre : formation des enseignants référents.

Opérateur principal : Académie de Rouen - DSDEN 76.

Durée : 30 heures (1 semaine).

Dates : du lundi 24 avril 2017 au vendredi 28 avril 2017

Lieu : DSDEN 76, 5 place des Faïenciers 76100 ROUEN.

Nombre de participants prévus : 20 personnes.

Public concerné : enseignants référents en poste et enseignants envisageant de devenir enseignant référent.

Objectifs de formation :

- aborder les différents aspects du métier d'enseignant référent à travers les apports théoriques, des ateliers avec travaux de groupes et des échanges de pratiques sur les modalités de fonctionnement

Contenus pédagogiques proposés :

- apports théoriques : le cadre juridique sur les droits de familles et de l'enfant, des apports sur la conduite de réunions pluridisciplinaires, la gestion des conflits, l'éthique dans les échanges, l'orientation professionnelle ;

- travail de groupe : analyse de pratique, ateliers sur le Geva-sco et sa lecture en équipe pluridisciplinaire, organisation du temps de travail.

Intervenants : Formateurs internes et extérieurs

Thème : Formation des formateurs AVS.

Identifiant : 16NDGS6018

Titre : Optimiser les formations des AESH en mutualisant les pratiques des formateurs.

Opérateur principal : INSHEA.

Durée : 30 heures (1 semaine).

Dates : du lundi 23 janvier 2017 au vendredi 27 janvier 2017

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

Nombre de participants prévus : 30 personnes.

Public concerné : formateurs de personnels AESH (conseillers pédagogiques, enseignants référents, IEN, Greta).

Objectifs de formation :

Former au métier d'AESH : Quels enjeux, quelles priorités, quelles formes, quelles contraintes ?

- échanger et mutualiser les pratiques à partir des modules du Kit « Devenir AVS » ;

- analyser l'action des personnels AESH au sein de partenariats divers : associations de parents ou de professionnels, représentants des enseignants, représentants des AVS, directeurs d'établissement et de service, IEN-ASH ;

- appréhender les fonctions et le positionnement professionnel de l'AESH ;

- analyser les enjeux de formation.

Contenus pédagogiques proposés :

- cadre législatif et institutionnel, textes de référence, histoire des AVS ;

- exemples de mises en pratique du kit « Devenir AVS » ;

- échanges de pratique à partir de situations concrètes ;

- réflexion sur les pratiques selon les différents lieux de scolarisation et les différents publics ;

- échanges avec des associations de parents d'enfants handicapés.

Intervenants : Formateurs INSHEA et extérieurs.

Thème : Conduite de projet inclusif en Segpa.

Identifiant : 16NDGS6019

Titre : Construire une Segpa inclusive : les leviers institutionnels, matériels et pédagogiques.

Opérateur principal : INSHEA.

Durée : 25 heures (1 semaine).

Dates : du lundi 9 janvier 2017 au vendredi 13 janvier 2017

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

Nombre de participants prévus : 25 personnes.

Public concerné : principaux et principaux adjoints, directeurs adjoints chargés de Segpa, enseignants spécialisés, PLP, PLC, conseillers pédagogiques.

Objectifs de formation :

Faciliter, pour tous les acteurs du second degré, la construction et la mise en place d'une Segpa inclusive au collège.

Contenus pédagogiques proposés :

Le module propose des éléments permettant de faciliter le travail des chefs d'établissements (en matière d'emploi du temps, de DHG, de budget et de pilotage), des enseignants (au travers d'une journée consacrée au numérique, des éléments pédagogiques facilitateurs, et des témoignages des acteurs de l'inclusion).

Intervenants : Formateurs INSHEA et extérieurs.

Thème : Les apports de la recherche sur les apprentissages.

Identifiant : 16NDGS6020

Titre : Les apports de la recherche sur les apprentissages et l'école inclusive.

Opérateur principal : INSHEA.

Durée : 28 heures (1 semaine).

Dates : du lundi 29 mai 2017 au vendredi 2 juin 2017

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

Nombre de participants prévus : 60 personnes.

Public concerné : enseignants du premier et du second degré, enseignants spécialisés, enseignants référents

Objectifs de formation :

Faire découvrir aux participants un panorama de recherches menées sur les apprentissages des élèves à besoins éducatifs particuliers. Cette formation visera à montrer comment les recherches universitaires peuvent irriguer les pratiques pédagogiques et nourrir la réflexion des équipes dans un contexte marqué par la mise en application de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 modifiée d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, et dans le contexte de l'école inclusive.

Contenus pédagogiques proposés :

La formation se déroulera sous la forme d'ateliers thématiques, de conférences et tables-rondes :

- les troubles sévères des apprentissages : apport des neurosciences ;
- nouvelles technologies et Troubles du Spectre Autistique : les tablettes numériques, robots, logiciels et les applications liées à l'autisme, leur usage, critères de choix et de classification ;
- Gevasco, PAP : quels outils pour quel accompagnement ;
- les parcours vers l'emploi des jeunes à besoins éducatifs particuliers ;
- inclusion scolaire et norme : perspectives internationales et nationales sur l'école inclusive, approches juridiques et sociologiques ;
- différenciation pédagogique notion d'aide, apports des recherches en psychologie de l'éducation
- éthique et déontologie dans le cadre des apprentissages.

Intervenants : Formateurs INSHEA et extérieurs

Identifiant : 16NDGS6021

Titre : Apports de la recherche en sciences cognitives sur les apprentissages.

Opérateur principal : ESPE de l'académie de Grenoble.

Durée : 50 heures (2 semaines).

Dates :

- du lundi 12 décembre 2016 au vendredi 16 décembre 2016

- et du lundi 10 avril 2017 au vendredi 14 avril 2017

Lieu : Espe de l'académie de Grenoble, 30 avenue Marcelin Berthelot, 38100 Grenoble.

Nombre de participants prévus : 25 personnes.

Public concerné : enseignants du premier et du second degrés spécialisés ou non, conseillers pédagogiques, formateurs.

Objectifs de la formation

- approfondir ou développer des connaissances issues de la recherche et relatives aux processus ainsi qu'aux troubles des apprentissages (mémoire, attention, langage, etc.) ;
- s'approprier les apports de la recherche afin de les transférer dans la pratique de classes et/ou de les diffuser en tant que personne ressource ;
- comprendre ce qu'est une méthode scientifique et les différentes démarches de recherche.

Contenus pédagogiques proposés :

Cette formation proposera des contenus issus de la recherche sur les mécanismes cognitifs directement impliqués dans les apprentissages et dont les perturbations sont à la source des difficultés rencontrées par certains élèves. Elle couvrira donc tant le fonctionnement normal que les troubles que l'on rencontre chez l'enfant et qui interfèrent avec les apprentissages.

Intervenants : Formateurs et intervenants extérieurs.

Thème : Outils numériques pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Identifiant : 16NDGS6022

Titre : Des outils numériques au service de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Opérateur principal : Rectorat de l'académie de Lyon - ESPE de l'académie de Lyon

Durée : 30 heures (1 semaine).

Dates : du lundi 23 janvier 2017 au vendredi 27 janvier 2017

Lieu : Espe de l'académie de Lyon, 5 rue Anselme 69004 Lyon - EREA René Pellet, 32 rue de France 69602 Villeurbanne.

Nombre de participants prévus : 30 personnes.

Public concerné : Enseignants spécialisés du 1er ou du second degré.

Objectifs de formation :

- permettre aux enseignants de mettre en œuvre des adaptations pédagogiques et techniques pour répondre aux besoins particuliers des jeunes à besoins éducatifs particuliers engagés dans l'apprentissage des mathématiques et du français ;
- apporter une réflexion sur la place des ressources numériques comme outils d'apprentissage et de compensation.

Objectifs spécifiques :

- l'accès facilité à l'ordinateur ;
- outils numériques et enseignement de la langue ;
- outils numériques et enseignement des mathématiques.

Intervenants : Universitaires, IEN-ASH, animateurs TICE.

Identifiant : 16NDGS6023

Titre : Les outils numériques au service des élèves déficients visuels.

Opérateur principal : INSHEA.

Durée : 50 heures (2 x 1 semaine).

Dates :

- du lundi 12 décembre 2016 au vendredi 16 décembre 2016
- et du lundi 29 mai 2017 au vendredi 2 juin 2017.

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

Nombre de participants prévus : 15 personnes.

Public concerné : Enseignants spécialisés et non spécialisés scolarisant des élèves déficients visuels. **La maîtrise du braille intégral est préconisée.**

Objectifs de formation :

- permettre aux enseignants d'acquérir des processus de production de documents pédagogiques adaptés pour les élèves déficients visuels ;
- contribuer à la réflexion sur la place de l'enseignant face aux ressources numériques dans le dispositif de compensation de la déficience visuelle.

Objectifs spécifiques

- présenter une procédure d'adaptation de documents pédagogiques fondée sur la structuration de documents (réalisation d'adaptations en gros caractère pour les élèves malvoyants et/ou en braille pour les élèves non-voyants) ;
- rendre autonomes les enseignants dans la production de braille papier et numérique (braille intégral, abrégé, abrégé progressif et braille mathématique) ;
- présenter les fonctionnalités des bloc-notes en usage dans le contexte scolaire ;
- présenter le dispositif Eye School dispositif de vision de près vision de loin, et le résultat de l'étude faite par l'INSHEA sur ce dispositif ;
- présenter les différentes modalités d'accessibilité des tablettes IOS et Android ;
- réflexion sur la place du numérique comme outil d'aide aux apprentissages des élèves déficients visuels et outils facteurs d'inclusion.

Contenus pédagogiques proposés :

- présentation d'outils numériques utilisables pour l'adaptation de documents pour des élèves déficients visuels ;
- présentation des outils numériques (logiciels et matériels) favorisant l'accès à l'information ;
- présentation de procédure d'adaptation de documents pédagogiques pour des élèves déficients visuels ;
- présentation des options d'accessibilité proposées par les systèmes IOS et ANDROID destinés aux tablettes ;
- présentation de l'application Tact2voice d'image adapté enrichie ;
- réflexion sur le choix d'une adaptation de document au regard des options d'accessibilité disponibles et des modalités de lecture ;
- présentation des fonctionnalités de bloc-notes utilisées en milieu scolaire ;
- intervention de professionnels enseignants présentant les apports et limites des outils numériques dans un dispositif d'inclusion.

Travaux pratiques :

- élaboration d'un document structuré à l'aide des outils de traitement de texte (style, feuille de style, éditeur d'équation) permettant une navigation simplifiée et une automatisation des adaptations en gros caractères et en braille ;
- création de modèle de documents permettant de faciliter l'adaptation de documents en gros caractères pour des élèves malvoyants ;
- utilisation du logiciel Natbraille permettant de transcrire et « détranscrire » du braille littéraire en intégral et abrégé et du braille mathématique ;
- conception de documents à l'aide de logiciels spécifiques de documents aux formats Daisy, Epub ;
- lecture des documents pédagogiques dans différents formats en vue d'une expertise d'accessibilité.

Intervenants : Formateurs INSHEA et extérieurs.

Thème : Initiation à la langue des signes française.

Identifiant : 16NDGS6024

Titre : Langue des signes française niveau A1

Opérateur principal : INSHEA.

Durée : 180 heures (3x2 semaines).

Dates :

- du lundi 7 novembre 2016 au vendredi 18 novembre 2016
- du mardi 9 mai 2017 au vendredi 19 mai 2017
- du lundi 19 juin 2017 au vendredi 30 juin 2017

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

Nombre de participants prévus : 24 personnes (dédoulement du groupe pour les enseignements de LSF).

Public concerné :

Enseignants du 1er ou du second degré, AESH ou AVS (seront retenus en priorité les enseignants exerçant dans les PASS).

Nombre de participants : 12 personnes

Objectifs de formation :

- s'initier à la LSF.

Contenus proposés :

- pratique de la LSF au niveau A1 ;
- linguistique de la LSF ;
- approche contrastive Français - LSF.

Intervenants : professeurs-formateurs de l'INSHEA, intervenants extérieurs

Thème : Perfectionnement en Langue des signes française

Identifiant : 16NDGS6025

Titre : Langue des Signes Française niveau B1.

Opérateur principal : INSHEA.

Durée : 180 heures (3x2 semaines).

Dates :

- du lundi 12 septembre 2016 au vendredi 23 septembre 2016
- du mardi 2 mai 2017 au vendredi 12 mai 2017
- du mardi 6 juin 2017 au vendredi 16 juin 2017

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS HEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

Nombre de participants prévus : 24 personnes (dédoulement du groupe pour les enseignements de LSF).

Public concerné :

Enseignants déjà inscrits en 2015-2016 au module A2-B1 (pas de réinscription nécessaire).

Nombre de participants : 5 personnes en complément d'un groupe déjà constitué

Objectifs de formation :

- améliorer sa maîtrise de la LSF

Contenus proposés :

- pratique de la LSF au niveau B1 ;
- linguistique de la LSF ;
- approche contrastive Français-LSF.

Intervenants : professeurs-formateurs de l'INSHEA, intervenants extérieurs

Identifiant : 16NDGS6026

Titre : Langue des Signes Française niveau B2

Opérateur principal : INSHEA.

Durée : 180 heures (3 x 2 semaines).

Dates :

- du lundi 3 octobre 2016 au vendredi 14 octobre 2016
- du mardi 9 mai 2017 au vendredi 19 mai 2017
- du lundi 19 juin 2017 au vendredi 30 juin 2017

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

Nombre de participants prévus : 24 personnes (dédoulement du groupe pour les enseignements de LSF).

Public concerné :

Enseignants déjà inscrits en 2015-2016 au module B1-B2 (pas de réinscription nécessaire).

Enseignants du 1er ou du 2d degré, AESH ou AVS justifiant d'un niveau B1, attesté récemment par l'INSHEA ou par le

DCL (seront retenus en priorité les enseignants exerçant dans les PASS ou dans requérant l'utilisation de la LSF. En cas de doute quant au niveau de LSF du candidat à la formation, merci de prendre contact avec le pôle LSF de l'INSHEA pour une évaluation à distance par Webcam (contacts jose.dobrzalowski@inshea.fr et anne.vanbrugghe@inshea.fr)

Nombre de participants : 5 personnes, en complément du groupe déjà constitué.

Objectifs de formation :

- améliorer sa maîtrise de la LSF.

Contenus proposés :

- pratique de la LSF niveau B2 ;

- linguistique de la LSF ;

- approche contrastive Français -LSF.

Intervenants : professeurs-formateurs de l'INSHEA.

Identifiant : 16NDGS6027

Titre : Langue des Signes Française niveau C1.

Opérateur principal : INSHEA.

Durée : 180 heures (3 x 2 semaines)

Dates :

- du lundi 19 septembre 2016 au vendredi 30 septembre 2016

- du lundi 20 mars 2017 au vendredi 31 mars 2017

- du lundi 19 juin 2017 au vendredi 30 juin 2017

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

Nombre de participants prévus : 24 personnes (dédoulement du groupe pour les enseignements de LSF).

Public concerné :

Enseignants du 1er ou du 2d degré, AESH ou AVS justifiant d'un niveau B2, attesté récemment par l'INSHEA ou par le DCL (seront retenus en priorité les enseignants exerçant dans les PASS ou dans requérant l'utilisation de la LSF.

En cas de doute quant au niveau de LSF du candidat à la formation, merci de prendre contact avec le pôle LSF de l'INSHEA pour une évaluation à distance par Webcam (contacts jose.dobrzalowski@inshea.fr et anne.vanbrugghe@inshea.fr)

Intervenants : professeurs-formateurs de l'INSHEA.

Nombre de participants pouvant être accueillis : 5 personnes, en complément du groupe déjà constitué.

Objectifs de formation :

- améliorer sa maîtrise de la LSF.

Contenus proposés :

- discours et thématiques spécifiques variés, locuteurs et situations de communication inédites ;

- pratique de la LSF niveau C1 ;

- linguistique de la LSF ;

- approche contrastive Français - LSF/analyse comparée de documents LS-Vidéo.

Intervenants : professeurs-formateurs de l'INSHEA

Thème : Enseigner la langue des signes française et en langue des signes française.

Identifiant : 16NDGS6028

Titre : Enseigner la LSF - Pédagogie et enseignement de la LSF.

Opérateur principal : INSHEA.

Durée : 30 heures (1 semaine)

Dates : du lundi 20 mars 2017 au vendredi 24 mars 2017

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

Nombre de participants prévus : 24 personnes (dédoulement du groupe pour les enseignements de LSF).

Public concerné :

Professeurs certifiés de LSF, professeurs des écoles enseignant la LSF, enseignants contractuels de LSF.

Nombre de participants : 40 personnes

Objectifs de formation :

Langue première :

- s'approprier les nouveaux programmes de la LSF ;

- s'engager dans la construction des enseignements pratiques interdisciplinaires.

Deuxième langue :

- s'approprier le nouveau CECRL Langue des signes ;

- améliorer sa pratique d'enseignement notamment en adoptant une perspective actionnelle.

Contenus proposés :

- Discours et thématiques spécifiques variés, locuteurs et situations de communication inédites ;

- pratique de la LSF niveau C1 ;

- linguistique de la LSF ;
- approche contrastive Français -LSF/analyse comparée de documents LS-Vidéo.

Intervenants : professeurs-formateurs de l'INSHEA.

Identifiant : 16NDGS6029

Titre : Enseigner en LSF - Pédagogie et enseignement bilingue LSF-Français.

Opérateur principal : INSHEA.

Durée : 30 heures (1 semaine)

Dates : du lundi 2 janvier 2017 au vendredi 6 janvier 2017

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

Nombre de participants prévus : 24 personnes (dédoublément du groupe pour les enseignements de LSF).

Public concerné :

Enseignants en LSF titulaires du certificat complémentaire en LSF, enseignants en LSF (langue première), enseignants de LSF (certifiés et contractuels), accompagnants des élèves signants, titulaires du DCL LSF de niveau 4 ou plus.

Nombre de participants : 40 personnes

Objectifs de formation :

Langue première :

- connaître les enjeux et processus de l'accès à l'écrit, particulièrement chez les élèves sourds ;
- s'approprier des démarches et outils pédagogiques et didactiques dans le cadre d'une pratique contrastive LSF/français écrit.

Contenus proposés :

- présentation de recherche concernant l'accès à l'écrit, particulièrement chez les élèves sourds ;
- exploration des outils didactiques et pédagogiques existants ;
- analyse de pratique et mise en situation.

NB : une partie des cours se fera en situation d'interprétation, Français oral et LSF

Intervenants : professeurs-formateurs de l'INSHEA

Identifiant : 16NDGS6030

Titre : Pédagogie et enseignement bilingue français-LSF

Opérateur principal : INSHEA.

Durée : 60 heures (2 x 1 semaine).

Dates :

- du lundi 2 janvier 2017 au vendredi 6 janvier 2017

- du lundi 20 mars 2017 au vendredi 24 mars 2017

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS HEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

Nombre de participants prévus : 20 personnes.

Public concerné : Enseignants de/en LSF contractuels bilingues français/LSF justifiant d'un niveau B2-C1 en LSF (l'ensemble des cours se fera en LSF sans interprétation).

Objectifs de formation :

- connaître le contexte et les fonctionnements institutionnels de la scolarisation des élèves sourds ;
- améliorer ses compétences pédagogiques et didactiques.

Contenus proposés :

- connaissance du contexte institutionnel de l'adaptation et la scolarisation des élèves sourds et de l'enseignement de la LSF ;
- éléments de Psychologie du développement et de l'apprentissage (concernant plus particulièrement l'élève sourd) ;
- pédagogie générale et didactique de la LSF (se fixer des objectifs linguistiques, organiser une progression pédagogique, gérer l'hétérogénéité, la différenciation pédagogique) ;
- analyse de pratique et mise en situation.

Intervenants : professeurs-formateurs de l'INSHEA.

Thème : Apprentissage du LPC.

Identifiant : 16NDGS6031

Titre : La langue française parlée complétée (LPC) : apprentissage technique et pratiques pédagogiques.

Opérateur principal : INSHEA.

Durée : 60 heures (2 x 1 semaine).

Dates :

- du lundi 16 janvier 2017 au vendredi 20 janvier 2017

- du lundi 12 juin 2017 au vendredi 16 juin 2017

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

Nombre de participants prévus : 20 personnes.

Public concerné : enseignants du 1er ou du 2nd degré scolarisant des élèves sourds ou malentendants, AVS.

Nombre de participants : 20 personnes

Objectifs de formation :

- s'initier à la LfPC et améliorer sa pratique du code ;
- en connaître les enjeux pour les élèves sourds ou malentendants.

Contenus proposés :

- langage et apprentissage : rôle et place du LfPC dans la scolarité des élèves sourds ;
- utilisation de la LfPC en situation d'enseignement ;
- technique et pratique du codage en LfPC.

Intervenants : professeurs de l'INSHEA et de l'ALPC, intervenants extérieurs, enseignants spécialisés utilisant le LPC en classe, orthophoniste.

Personnels

Formation continue

Programme d'études en Allemagne (PEA) pour professeurs d'histoire et géographie titulaires

NOR : MENC1600580V
avis
MENESR - DREIC B2

Organisé dans le cadre d'une coopération entre le ministère français chargé de l'éducation nationale et le ministère de l'éducation du Land de Hesse, et financé par le ministère français chargé des affaires étrangères, ce programme offre la possibilité aux professeurs d'histoire et géographie titulaires d'effectuer un mois de formation pratique et pédagogique en Allemagne.

Durant cette période, leur remplacement est assuré par les académies concernées.

Ce programme vise à former ces professeurs à l'enseignement en langue allemande d'une partie du programme français de leur discipline. Il s'adresse tout particulièrement aux professeurs souhaitant préparer une certification complémentaire d'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique, en vue d'enseigner notamment dans les sections européennes et les sections conduisant à la délivrance simultanée du baccalauréat et de l'Abitur.

Les candidats retenus par une commission de sélection franco-allemande sont accueillis à l'université et au *Studienseminar für Gymnasien* de Francfort-sur-le-Main. Ils effectuent un stage d'enseignement au sein d'un établissement d'enseignement secondaire et suivent en parallèle un programme de formation spécifique à l'université, orienté d'après leur discipline et complété par des cours de perfectionnement en allemand, sous la responsabilité d'un tuteur allemand.

Durée du programme :

1 mois (du 1er au 28 février 2017) - Aucune prolongation n'est possible.

Position administrative et traitement :

Les professeurs restent en position d'activité et continuent d'être rémunérés sur leur poste.

Aide financière :

450 €

Assurances et mutuelles :

Les professeurs doivent effectuer les démarches administratives auprès de leurs assurances et mutuelles.

Conditions de candidature :

- Être professeur d'histoire et géographie titulaire, exerçant dans un établissement public français du second degré.
- Attention : seuls les dossiers comportant l'accord formel du recteur (ou d'un agent ayant délégation de signature) pour la présentation de cette candidature sont éligibles à ce programme.
- Bonne connaissance de l'allemand correspondant au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Les candidats joignent à leur dossier de candidature le formulaire du DAAD.

Candidature en ligne :

Sur le site Internet <http://paris.daad.de> (rubrique « Bourses »)

Renseignements :

DAAD - Office allemand d'échanges universitaires

Kilian Quenstedt

DAAD Paris

Hôtel Duret de Chevry

8, rue du Parc Royal

75003 Paris

Tél. : 01.44.17.02.38

E-mail : profs-stagiaires@daad.de

Date limite de dépôt des dossiers : 17 octobre 2016

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel de l'éducation nationale : modification

NOR : MENH1600576A
arrêté du 25-7-2016
MENESR - DGRH C1-3

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-453 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 2014-1560 du 22-12-2014 ; arrêté du 1-12-2011 modifié ; arrêté du 14-1-2015 ; arrêté du 27-1-2015 ; demande présentée par l'Unsa Éducation du 13-7-2016

Article 1 - L'article 2 de l'arrêté du 27 janvier 2015 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

I - Au titre de l'Union nationale des syndicats autonomes (Unsa) Éducation

En qualité de suppléant :

Au lieu de : Monsieur Dominique Dupasquier

Lire : Alexandra Derosiere

Le reste sans changement.

Article 2 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Fait le 25 juillet 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Catherine Gaudy

Mouvement du personnel

Nominations

Présidente et vice-présidente du jury du concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux au titre de la session 2017

NOR : MENH1600584A
arrêté du 27-7-2016
MENESR - DGRH E1-3

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 27 juillet 2016,

Isabelle Moutoussamy, inspectrice générale de l'éducation nationale, est nommée présidente du jury du concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux pour la session 2017.

Caroline Pascal, inspectrice générale de l'éducation nationale, est nommée vice-présidente du jury du concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux pour la session 2017.

Mouvement du personnel

Nominations

Président et vice-président du jury du concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale au titre de la session 2017

NOR : MENH1600587A
arrêté du 27-7-2016
MENESR - DGRH E1-3

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 27 juillet 2016,

Yves Cristofari, inspecteur général de l'éducation nationale, est nommé président du jury du concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale pour la session 2017.

Norbert Perrot, inspecteur général de l'éducation nationale, est nommé vice-président du jury du concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale pour la session 2017.

Mouvement du personnel

Nominations

Président et vice-présidents des jurys des concours de recrutement des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministère de l'éducation nationale au titre de la session 2017

NOR : MENH1600592A

arrêté du 27-7-2016

MENESR - DGRH E1-3

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 27 juillet 2016,

Thierry Bossard, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, est nommé président des jurys des concours de recrutement de personnels de direction de 1re classe et de 2e classe, pour la session 2017. Véronique Éloi-Roux, inspectrice générale de l'éducation nationale et Didier Vin-Datiche, inspecteur général de l'éducation nationale, sont nommés vice-présidents des jurys des concours de recrutement des personnels de direction de 1re classe et de 2e classe, pour la session 2017.

En cas d'empêchement de Thierry Bossard, la présidence des concours sera assurée par Didier Vin-Datiche.